

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 389

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 7

À l'alinéa 53, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« la procédure accélérée prévue à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.